



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Ventes par correspondance

Question écrite n° 6049

Texte de la question

M Jean-Claude Peyronnet attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargé de la consommation, sur les pratiques de certaines sociétés de vente par correspondance, qui adressent à leurs clients ou presumed tels des courriers souvent nombreux, annonçant à la personne qu'elle a gagné un cadeau de valeur qui lui sera envoyé dès réception du bon de participation et éventuellement d'une commande. Ces sociétés qui paraissent présenter toutes les garanties de sérieux, se prévalent par exemple du tirage au sort du gagnant devant huissier, ne donnent jamais suite à leurs promesses, abusant ainsi de la crédulité de leurs clients. En conséquence, il lui demande quelles mesures elle entend prendre pour que soit mis fin à ces pratiques dont la presse s'est largement fait l'écho, qui sont à la limite de l'escroquerie.

Texte de la réponse

Reponse. - Les sociétés de vente par correspondance organisent de plus en plus, comme méthode de promotion de vente, des jeux tendant à faire croire au destinataire d'une lettre personnalisée qu'il a gagné un lot de valeur importante. Par une présentation suffisamment ambiguë de leurs documents publicitaires, la participation à la loterie pousse les consommateurs à la commande. Afin d'assurer la protection des consommateurs contre ces opérations publicitaires, le Gouvernement a déposé devant l'Assemblée nationale un projet de loi qui comprend, dans son article 6, des dispositions réglementant les loteries avec pré tirage. Ces dispositions, qui prévoient des sanctions pénales en cas d'infraction, visent à faciliter la perception par les consommateurs de la nature publicitaire de l'opération. Ce projet a fait l'objet d'une discussion devant l'Assemblée nationale lors de la séance du 25 novembre 1988. La discussion au Sénat est prévue à la rentrée parlementaire d'avril prochain.

Données clés

Auteur : [M. Peyronnet Jean-Claude](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6049

Rubrique : Ventes et échanges

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 décembre 1988, page 3486